

**L'UNEF s'oppose à la judiciarisation de l'action collective des étudiant-e-s !**

Le 17 mai 2018, des sénateur-rices ont déposé une proposition de loi au Sénat visant à « renforcer la liberté des étudiant-e-s de passer leurs examens ». Sous couvert d'un renforcement de la liberté, cette loi permettrait plutôt, sans revenir sur les franchises universitaires, de sanctionner les étudiant-e-s faisant le choix de se mobiliser, en incriminant les intrusions dans un établissement d'Enseignement Supérieur. **Par conséquent, cette proposition de loi est une grave atteinte à la liberté d'expression et est contraire au droit à l'action collective.**

Depuis plusieurs mois les étudiant-e-s ont fait le choix de se mobiliser de manière collective afin de défendre une vision de l'Université, ouverte à toutes et tous quel que soit le bac choisi, le lycée d'origine ou le capital culturel. Cette vision est actuellement remise en cause par le Gouvernement qui fait le choix de sélectionner à l'entrée de l'Université ou encore de supprimer l'accès aux rattrapages ou à la compensation pour des milliers d'étudiant-e-s, opérant ainsi une double sélection. Beaucoup de moyens d'action ont donc été utilisés par les étudiant-e-s mobilisé-e-s pour tenter de se faire entendre, dont les blocages des universités. Face à un Gouvernement qui a préféré faire la sourde oreille, les étudiant-e-s ont continué de se mobiliser lors des examens de ce second semestre, non pas pour mettre en danger la réussite de tou-te-s mais bien pour faire entendre leurs revendications.

Une fois de plus cette proposition de loi condamne la violence à géométrie variable. Au lieu de dénoncer et de condamner les décisions des présidences d'universités ou du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche d'envoyer les forces de l'ordre pour débloquer les universités, ce projet de loi veut judiciariser l'action collective des étudiant-e-s. Pourtant, face à une volonté de simplement défendre nos droits, nous sommes heurté-e-s à un refus de dialogue. Nous ne pouvons tolérer cette judiciarisation toujours plus importante à l'égard de ceux et celles qui font le choix de s'engager pour différentes causes. Nous demandons l'abandon de cette proposition et la possibilité pour chacun-e de se mobiliser sans crainte afin de défendre nos droits.

**L'UNEF appelle les sénateur.trices à retirer cette proposition de loi et le cas échéant, les parlementaires à se prononcer contre une réforme qui serait contraire aux principes de proportionnalité des sanctions pénales.**

**Contact :**

**Elisabeth ABANDA AYISSI**

*Attachée de presse de l'UNEF*

**06.03.55.45.28**

[presse@unef.fr](mailto:presse@unef.fr) / [eabanda@unef.fr](mailto:eabanda@unef.fr)